



FONDS NATIONAL DE PROMOTION ET DE SERVICE SOCIAL
FNPSS

(Ex Fonds du Bien-être Indigène, F.B.I)
Etablissement Public

Kinshasa, le

La Directrice Générale

LA DECISION N° 036 /FNPSS/DG/CGPMP-SP/SEC/2016 DU 16 DEC 2016
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DECISION N°018/FNPSS/DG/CGPMP-SP/SKM/2015 DU 30
OCTOBRE 2015 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CELLULE DE GESTION DES
PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS DU FONDS NATIONAL DE PROMOTION ET DE
SERVICE SOCIAL, EN SIGLE CGPMP-FNPSS

La Directrice Générale ;

Vu la loi n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements Publics ;

Vu la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relatives aux Marchés Publics ;

Vu le Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédures de la loi relative aux marchés publics ;

Vu le Décret n°10/32 DU 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, CGPMP en sigle ;

Vu le Décret n°13/007 du 23 janvier 2013 fixant les Statuts d'un Etablissement Public dénommé « Fonds National de Promotion et de Service Social » en sigle « FNPSS » ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°162/CAB MIN/AFFAS-AF-SN/10 du 27 décembre 2010 portant modification de la mise en place des cadres de commandement (Directeur Générale, Directeur Général Adjoint et Directeurs) du Fonds National de Promotion et de Service Social « FNPSS » ;

Vu la Décision N°001/FNPSS/DG/DF/SKM/2013 du 11/04/2013 portant mise en place de la cellule de Gestion des projets et des Marchés Publics au sein du Fonds National de Promotion et de Service Social « FNPSS » ;

Revu de la Décision N°018/FNPSS/DG/CGPMP-SP/SKM/2015 du 30/10/2015 modifiant et complétant la Décision n°043/FNPSS/DG/CGPMP-SP/SKM/2014 du 31 décembre 2014 portant désignation des membres de la cellule de Gestion des projets et des Marchés Publics du Fonds National de Promotion et de Service Social, en sigle CGPMP-FNPSS ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics du Fonds National de Promotion et de Service Social en sigle CGPMP-FNPSS, est composée de deux structures organiques ci-après :

- La Commission de Passation des Marchés, CPM en sigle ;
- Le Secrétariat Permanent, SP en sigle

Titre I : DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

Article 2 : Sont nommés Membres de la Commission de Passation des Marchés du FNPSS au regard de leurs noms et fonctions :

N°	NOMS	FONCTIONS
1	Madame Alice MIRIMO KABETSI	Directrice Générale du FNPSS
2	Monsieur Aimé Gaston MAKAMBO KAMBUMBU	Directeur Administratif du FNPSS
3	Monsieur Jonathan KIMONGO MWERWA	Expert en passation des marchés
4	Madame Gisèle MUDERHWA MUNYEREKANA	Chef de Bureau à la Direction Financière du FNPSS
5	Monsieur Papy MAMBO WA MAMBO	Agent à la Direction Juridique du FNPSS

Titre II : DE LA COMPOSITION DU SECRETARIAT PERMANENT DE LA CGPMP-FNPSS

Article 1 : Sont nommés membres du Secrétariat Permanent de CGPMP-FNPSS aux fonctions ci-dessous en regard de leurs noms :

N°	NOMS	FONCTIONS
1	MONGANGA NZENEMO Levy	Secrétaire Permanent
2	DIZANZIDI MAHODILA Melba	Secrétaire Permanent Adjoint et Chargé d'enregistrement, de classement et d'archivage des dossiers en rapport avec les marchés publics du FNPSS
3	MPEMBE LOBENGO Monica	Chargé de la Préparation et de Gestion des Projets
4	MVULABOKO MUNSE Olivier	Chargé de la Programmation et Exécution Budgétaire
5	KAVIRA SIVYALEGHANA Aimé	Chargé de Passation des Marchés
6	MAYALA MPIA Marco	Chargé de suivi d'exécution des Marchés
7	BAHATI BUKARABA Pascaline	Assistant du Chargé de la Programmation et Exécution Budgétaire
8	MANGANDA NGWANDA Mireille	Assistant du Chargé de Passation des Marchés
9	MUKEINA MANAKA Alice	Assistant du Chargé de suivi d'exécution des Marché
10	MAMPUYA NIEMBA Boniface	Assistant administratif, financier et budgétaire du Secrétaire Permanent
11	KABEDI SOMBAMANYA Victorine	Assistant du Chargé de la Préparation et Gestion des Projets
12	MUTAYIYA KAJAMA	Assistant du Secrétaire Permanent
13	WAY AMAN EBEN Claude	Opérateur de Saisie
14	SHINDANO BIMWANA Bijou	Opérateur de Saisie
15	CHIZA BARHAYUMANA Freddy	Chargé du Courrier
16	YAMISI DENGEGWE Laurence	Protocole
17	BAMATAFE BOKUWA Julienne	Huissier

Articles 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente Décision.

Articles 3 : La présente Décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Alice MIRIMO KABETSI
 Personne Responsable des Marchés